

Fiche d'information – Initiateur SAE

Objectifs de la formation et compétences visées

- Surveiller la gestion de la sécurité de plusieurs cordées lors d'un créneau d'accès libre
- Animer un groupe d'au moins 6 personnes
- Développer les compétences des pratiquants jusqu'au niveau du passeport orange en appliquant les situations d'une progression type, dans une optique d'accession à l'autonomie

Durée de la formation

35 heures, sous format 4 ou 5 jours

Lieu

SAE de type bloc et SAE avec points d'assurage, salle de cours,

Prérequis

•Âge : 15 ans minimum

Sous couvert d'avoir satisfait aux autres conditions préalables, le candidat dans sa 16ème année pourra entrer en formation (partie théorique) mais ne pourra s'engager dans le stage pratique qu'à ses 16 ans acquis.

•Niveau de pratique personnel : 5c en voie et 4c en bloc

•Maîtrise des techniques de sécurité individuelles, en escalade de bloc, de vitesse et de difficulté sur SAE

Ces exigences sont vérifiées au moyen de la présentation du passeport escalade orange ou supérieur.

•Licence FFME en cours de validité

•Expérience de co-encadrement de 15h attestée par le président du club

•Être titulaire d'une attestation de 1er niveau de secourisme (PSC1 ou équivalent)

Le candidat devra fournir au département Emploi Formation Qualification un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois. Les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation pénale en France ou à l'étranger, à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, se verront refuser l'accès à la formation et au brevet. Si le candidat est mineur, la demande d'extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois devra être réalisée par son responsable légal.

Modalités de suivi et d'exécution de la formation

- Analyse des besoins en formation des clubs du territoire pour proposer des formations adaptées
- Convocation envoyée en amont de la formation précisant les modalités de déroulement et de suivi de la formation.
- Contrôle de la présence en formation via émargement.
- Un certificat de réalisation et une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation, sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.
- Enquête de satisfaction globale et d'évaluation de la formation administrée à l'issue de la formation.

Méthodes pédagogiques, techniques et d'encadrement mobilisées et informations complémentaires

Apport du formateur

Partie théorique, partie pratique

Mise en situation pédagogique

Stage pratique : 20h, sous la responsabilité d'un(e) tuteur(rice)

Pour accéder au stage pratique d'initiateur SAE, le candidat doit réunir les conditions suivantes :

- Avoir satisfait aux évaluations de la formation d'initiateur SAE
- Avoir 16 ans au moins au premier jour du stage pratique
- Être titulaire d'une attestation de 1er niveau de secourisme (PSC1 ou équivalent)
- Posséder une licence FFME en cours de validité
- durée minimale : 20h.
- Structure d'accueil : club ou structure FFME ou structure proposant une activité escalade en convention avec la FFME.
- Le candidat est en situation de responsabilité totale ou partielle d'un groupe dans les différentes compétences décrites à l'article 2. Le candidat mineur effectue son stage pratique sous la responsabilité du président du club ou de la structure fédérale avec présence effective d'un adulte.
- Un tuteur est désigné par le président du club pour la durée du stage pratique.
- Le candidat dispose de deux ans à compter de la date de fin de sa formation théorique pour terminer son stage pratique.

Modalités d'évaluation

- Épreuve écrite
- Épreuve pratique
- Mise en situation pédagogique
- Réalisation d'un stage pratique

2 avenue de l'Université - 33400 TALENCE

05.56.36.54.40
info@na.ffme.fr
<http://na.ffme.fr>

Programme type la formation

L'initiateur peut gérer, en responsabilité, un groupe sur structure artificielle d'escalade (S.A.E.) : mur, pan ou bloc.

Accessibilité Handicap

Pour toute information sur les conditions d'accès pour les PSH, vous pouvez consulter notre [Livret d'accueil PSH](#).

Personne référente :

Antoine CALVARY : 06.32.25.95.29 // formation@na.ffme.fr

Documents cadres :

[Règlement du Brevet Fédéral](#)

Voir référentiel de compétences ci-dessous

Référentiel de Compétences Initiateur SAE :

Compétences générales de l'initiateur SAE

Niveau d'intervention	Encadre et anime sur une structure artificielle d'escalade (SAE) avec le public habituel du club FFME
Terrain sur lequel les compétences sont certifiées	Toutes SAE : bloc ou avec points d'assurage
Amener les licenciés à l'autonomie	Amène les licenciés à pratiquer de manière autonome, jusqu'au niveau du passeport orange
Amener les licenciés à pratiquer de manière responsable et durable	Promeut une pratique responsable dans une optique de développement durable <ul style="list-style-type: none"> - Montre l'exemple et sensibilise les pratiquants aux règles de bonne conduite (utilisation des vestiaires, respect des lieux et de la propreté, prévention du gaspillage, utilisation raisonnée de la magnésie, respect des autres utilisateurs) - Prépare et encadre l'activité dans le respect des lieux, des autres utilisateurs et de l'environnement - Informe les pratiquants de l'organisation, du rôle et des actions de la fédération

Compétences techniques de l'initiateur SAE

Détenir un niveau technique personnel minimal	Grimpe des voies de niveau 5c et des blocs de niveau 4c
Niveau d'intervention	Réalise efficacement les techniques de sécurité du passeport orange
Assurer sa propre sécurité	Maîtrise les techniques de sécurité individuelles nécessaires à l'autonomie sur SAE détaillées dans le module sécurité du passeport orange.

2 avenue de l'Université - 33400 TALENCE

05.56.36.54.40
info@na.ffme.fr
<http://na.ffme.fr>

Sécuriser les ateliers à usage collectif	Sécurise des ateliers pour la pratique en bloc, en difficulté (en moulinette et en tête) et en vitesse
--	--

Compétences pédagogiques de l'initiateur SAE

Niveau d'intervention	Assure la sécurité d'une séance, anime, applique une progression type
Préparer le contenu d'une intervention	Adapte des séances "préconstruites" (ou déjà vécues) aux caractéristiques de la SAE
Mettre en place son intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Repère le meilleur endroit pour réaliser les situations prévues - Prépare le matériel adapté - Prépare les ateliers (par ex. : des blocs à thèmes) - Teste les nouvelles situations
Conduire son intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Accueille les pratiquants au début de la séance - Présente une technique en justifiant son intérêt et en attirant l'attention sur les points clés - Permet aux pratiquants de maîtriser cette technique en proposant un contexte facilitant pour les premières réalisations (par ex. : au ras du sol) - Permet aux pratiquants de prendre confiance dans cette technique en corrigeant, en effectuant des retours d'information - Favorise la réalisation de répétitions de qualité dans des contextes de plus en plus complexes et variés - Organise son groupe en le répartissant en ateliers - Communique clairement, en attirant l'attention, et vérifie la compréhension - Anime, dynamise et motive le groupe - Présente une attitude positive d'écoute et de valorisation des pratiquants
Évaluer son intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Évalue la maîtrise des compétences des pratiquants jusqu'au niveau du passeport orange - Évalue la satisfaction des pratiquants

Compétences relatives à la sécurité, aux secours et aux matériels

Gérer la sécurité pendant son intervention	Évalue les risques : <ul style="list-style-type: none"> - De son activité : pendant les démonstrations ou la gestion d'ateliers aériens - De l'activité des pratiquants : connaissance de l'accidentologie, de la traumatologie spécifique
	Anticipe les risques : <ul style="list-style-type: none"> - Liés à sa propre pratique : reste vigilant et reconnaît ses limites, est capable de renoncer, - Pour les pratiquants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifie les compétences des pratiquants ▪ Propose des situations de difficultés adaptées ▪ Vérifie l'équipement des pratiquants ▪ Préviens les comportements à risques : sensibilise aux dangers, donne des consignes préventives, vérifie qu'elles ont été comprises, fait appliquer les consignes - Juridiques : respecte les limites de ses prérogatives, les normes d'encadrement, est conscient des différents niveaux de responsabilité
	Assure la sécurité pendant son intervention : <ul style="list-style-type: none"> - Est présent pour accueillir les pratiquants à l'heure prévue et vérifie les conditions de reprise en charge des mineurs en fin de séance - Sécurise les ateliers bloc (ex. : agencement des tapis), moulinette (ex. : encordement, nœud en bout de corde), escalade en tête (ex. suréquipement, nœud en bout de corde) - Crée des conditions favorables pour que les pratiquants réalisent de manière correcte les situations proposées (ambiance favorable à la concentration, ateliers lisibles, accès confortable) - Institue une procédure d'auto-contrôle et de contrôle réciproque, - Organise efficacement la vérification de la sécurité : répartition du groupe, placement par rapport au groupe, vigilance permanente (vérifie systématiquement l'encordement des grimpeurs)
Niveau d'intervention en gestion d'incident ou d'accident	Gère un incident / accident sur SAE
Alerter les secours et / ou assurer les premiers secours	<ul style="list-style-type: none"> - Fait le bilan de la situation (fiche bilan et suivi) - Place la victime en attente - Appelle les secours et / ou accède à la trousse de premiers secours pour mettre en œuvre les premiers soins
Mettre en œuvre les techniques de secours	<ul style="list-style-type: none"> - Accède rapidement et en sécurité à un pratiquant bloqué sur la SAE - Intervient pour le rassurer, l'aider, corriger ses erreurs, ou le redescendre - Maîtrise les manipulations d'intervention suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remontée sur corde fixe ▪ Remontée sur corde de l'assureur

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remontée en auto-moulinette
Assurer le suivi d'un accident ou d'un incident	<ul style="list-style-type: none"> - Préviens le responsable de la structure et toutes les personnes concernées - Donne toutes les informations pour réaliser la déclaration d'accident et en assurer le suivi - Complète ou fait compléter la trousse de premiers secours après utilisation
Niveau d'intervention en gestion des matériels et des équipements	Contrôle les matériels dont les EPI du club
Gérer le matériel du club	Contrôle les sorties-entrées du matériel du club, range le matériel, signale les pertes ou l'usure ou tout événement exceptionnel.
Gérer les EPI	Réalise les contrôles de routine et signale les anomalies.
Surveiller et évaluer la solidité des matériels présents sur la SAE ou la composant.	Signale toute dégradation de la SAE, des prises, volumes et pans inclinables ainsi que toute dégradation du matériel à demeure (maillons, mousquetons, sangles).

Compétences organisationnelles

Niveau d'intervention	Séance
Mettre en place le projet	Prépare les éléments nécessaires à un événement (fiche d'information pour un stage, liste d'inscription pour une compétition...)
Conduire une ou plusieurs actions du projet	Réalise des tâches selon un échéancier défini (par ex. : diffuser une information, gérer une liste d'inscriptions, organiser un déplacement ou réserver un hébergement).

2 avenue de l'Université - 33400 TALENCE

05.56.36.54.40
 info@na.ffme.fr
<http://na.ffme.fr>